

Règlement du Roy de France

Le tir du Roy de France est organisé par la 1ère Compagnie d'Arc de Vic sur Aisne le 1er mai de chaque année. Il est ouvert aux tireurs licenciés dans une Compagnie ou Club affilié à la Fédération Française de Tir à l'Arc.

Il doit avoir acquis le titre de Roy ou Reine de sa Compagnie ou son Club. Si plusieurs Roy sont désignés dans une même Compagnie, il ne peut y avoir qu'un seul représentant pour le tir du Roy de France excepté le Roy de France de l'année précédente qui participera d'office aux éliminatoires.

Le tir du Roy de France est réservé aux tireurs avec un arc recurve, classique ou droit appartenant aux catégories **Cadet (U18), Junior (U21), Sénior 1 – 2 - 3**.

Chaque participant devra se présenter au greffe avec sa licence FFTA (club ou compétition en cours de validité). Il devra porter sa tenue de Compagnie ou Club et son écharpe de Roy. Aucune dérogation ne sera acceptée.

Le tir du Roy de France sera organisé l'après-midi (après le tir du Roitelet de France). Il aura lieu sur les mêmes installations. Le tir se fera sur une perche à une hauteur inconnue pouvant varier d'une année à l'autre, adaptée selon les conditions climatiques. L'organisateur se réserve le droit de modifier les perches pendant le déroulement de la compétition.

Tous les finalistes seront récompensés.

Greffe

Lors de l'inscription, un écusson de Roy de France de l'année sera remis à chaque tireur.

Le prix de la mise est fixé annuellement (voir le mandat de l'année en cours).

Début des inscriptions : 13h

Début des tirs : 14h

Finale : 17h

Remise des prix : 18h30

La compétition se déroulera en 2 phases :

A. Éliminatoire

B. Finale

A. Phase éliminatoire

1. La 1^{ère} flèche sera tirée par le Roy de l'année précédente sur la perche centrale. Il pourra participer au tir complet.
2. Elle aura lieu sur 1 à 5 perches. Les responsables du greffe répartiront équitablement les tireurs sur les perches selon leur arrivée pour l'inscription.
3. Chaque tireur ne sera autorisé à posséder dans son carquois que les 3 flèches nécessaires au tir. Il lui sera permis un changement de flèche en cours de compétition à la seule condition de continuer à respecter la règle des 3 flèches dans son carquois et sur validation de l'arbitre. Le 1^{er} Roy de chaque perche tirera une flèche puis cédera sa place au concurrent suivant. Lorsque tous auront tiré 3 flèches, et sur signal express du corps arbitral, seuls les tireurs iront rechercher leurs flèches sur le terrain.
4. La durée du tir éliminatoire est limitée à 2 h et le nombre de flèches tirées sera identique pour chaque compétiteur.
5. Dès qu'un oiseau est abattu, les tirs sur les autres perches sont suspendus. L'oiseau abattu doit tomber dans son intégralité et présenter un impact distinct. **L'arbitre reste seul juge de la validité de l'abat.**
6. Un nouvel oiseau est alors remis en place et les tirs peuvent reprendre jusqu'à l'abat des 6 oiseaux. Si dans le laps de temps imparti à la phase éliminatoire, le nombre maximum de 6 qualifiés n'est pas atteint, la finale se déroulera entre les seuls sélectionnés.
7. L'abat d'un oiseau qualifie le tireur pour la phase finale. Dans le cas où un seul oiseau serait tombé dans le temps réglementaire, la finale n'ayant plus lieu d'être, le seul sélectionné serait déclaré vainqueur.

Si aucun oiseau n'est abattu, le Roy de l'année précédente sera déclaré Roy de l'année en cours. Il garde son titre.

B. Phase Finale

1. Elle se déroulera entre les concurrents qualifiés, tous tirant sur la même perche.
2. L'ordre de tir est celui où les oiseaux ont été abattus lors des éliminatoires.
3. La durée de tir est limitée à 1h et nombre de flèches tirées identique pour chaque compétiteur.
4. Le tireur qui, le premier abattra l'oiseau, sera déclaré vainqueur et se verra attribuer le titre. **L'arbitre reste seul juge de la validité de l'abat.**
5. Si dans le laps de temps d'1 h, l'oiseau n'était pas abattu, le titre reviendra au 1^{er} qualifié ayant fait tomber l'oiseau lors de la phase éliminatoire.

Arbitrage

La compétition est placée sous la responsabilité d'au moins un arbitre fédéral.

Récompenses

Le Roy de France : 1 écharpe et 1 récompense

Les finalistes : 1 récompense

Le tir du Roy de France ne donne pas la possibilité de devenir Empereur.

REGLEMENT ETABLI PAR LA 1^{ère} COMPAGNIE D'ARC DE VIC SUR AISNE ORGANISATRICE DE L'EVENEMENT QUI SE RESERVE LE DROIT DE MODIFICATION A TOUT MOMENT.

Mise à jour le 16/03/2023